

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

DE LIEGE.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue C. Longuet

Jambes près Eau Claire.

PROPRIETAIRE : Thomas & Piron.

Adresse : _____

DEMANDEUR : E.A.S. SPRL

Adresse : Heve.

INSTALLATEUR : _____

Adresse : idem.

TVA ou CI : _____

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

Date du contrôle : 28/10/2009 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.B. 26.2008) (RGPT art. 262) (P.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Appartement

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 A103

Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 20 mm² Inter.gén. : type Δ 300mA/63A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 11 ; RA : 3 Ohm; RI tot 20 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : _____

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : 06/07/2010

le responsable du distributeur

nom : ORG 80027

signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 28/10/2009 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,